



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Projet de recherche
sur les politiques

Policy Research
Initiative

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES

HORIZONS



MARS 2010 VOLUME 10 NUMÉRO 4

Compendium



Compendium Horizons Volume 10 Numéro 4

Table des matières

L'Initiative du bassin du lac Winnipeg	3
Science (recherche, information et surveillance)	4
La planification communautaire globale (PCG).....	6
La gestion intégrée : un exemple en santé publique	9
Initiative concernant les situations de crise dans les collectivités des Premières nations.....	12
Gestion intégrée en vertu de la <i>Loi sur les océans</i>	15
Accueillir les Olympiques, un exercice de planification et coordination multisectoriel, multidisciplinaire et intergouvernemental	19
<i>Deux pays, une forêt</i>	22
Agrogéomatiques – Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE).....	25
Projet du bassin de la rivière Humber, Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.....	27
Approches axées sur le lieu, et les rôles et les intérêts du gouvernement fédéral relatifs aux collectivités.....	30
GéoConnexions et les approches adaptées au milieu dans l'aménagement intégré du paysage.....	33

Recueil d'initiatives axées sur les lieux au Canada

Dans le cadre de la préparation du numéro spécial d'*Horizons* sur les initiatives axées sur les lieux, nous nous sommes rapidement aperçus que de nombreuses approches de ce type en matière de planification, de politiques et de prestation de programmes étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral et par d'autres gouvernements et organismes à travers le Canada. Cependant, il n'existe aucun référentiel commun d'information sur ces initiatives, qui sont peu connues si ce n'est des personnes qui y participent directement.

Le présent document vise à combler cette lacune. Sans être exhaustif, il présente une brève description de plusieurs initiatives existantes axées sur les lieux en appui au développement durable. Il n'est pas destiné à remplacer d'autres sources d'information, mais plutôt à les compléter. Comme il s'agit d'un outil offert sur le Web, il est possible d'y ajouter régulièrement d'autres initiatives existantes ou de nouvelles initiatives, ce qui en fait une ressource encore plus précieuse. Les personnes intéressées à présenter une description de leur initiative peuvent communiquer avec l'équipe de développement durable du Projet de recherche sur les politiques.

Avec l'application Web 2.0, Clearspace, le PRP travaille à fournir aux fonctionnaires fédéraux et à d'autres personnes intéressées à la recherche sur les politiques une variété d'outils liés aux connaissances qui permettent de présenter une quantité de plus en plus importante de données sur les initiatives axées sur les lieux aux responsables et au secteur de l'élaboration des politiques.

L'Initiative du bassin du lac Winnipeg

Le lac Winnipeg, qui occupe une surface d'environ 24 000 kilomètres carrés, est le dixième lac d'eau douce au monde et occupe la sixième place au Canada. Il est alimenté par un vaste bassin versant qui recouvre plus de 960 000 kilomètres carrés et qui s'étend sur quatre provinces et quatre États américains.

La qualité de l'eau du lac Winnipeg s'est détériorée ces dernières années en raison d'une quantité trop importante d'éléments nutritifs (azote et phosphore) provenant essentiellement des eaux usées municipales ainsi que de l'eau de ruissellement provenant des activités agricoles.

En 2008, le gouvernement fédéral, dans le cadre de son Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, a consacré à la mise en place de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg (IBLW) un montant de 17,7 millions de dollars échelonnés sur quatre ans. L'objectif global de l'IBLW est l'amélioration de la qualité des eaux du lac Winnipeg en identifiant, en évaluant et en s'attaquant aux enjeux clés de qualité des eaux, tant au sein du lac que dans les bassins qui s'y déversent.

L'IBLW a été créé en partie à la suite d'une demande d'encadrement fédéral exprimée par le gouvernement du Manitoba afin de répondre aux besoins scientifiques liés au lac Winnipeg et au bassin en général et en vue de faciliter l'intégration et la coordination des activités des parties prenantes portant sur ce bassin hydrologique transfrontalier. La collaboration et la coordination entre un grand nombre d'intervenants est nécessaire dans la mesure où aucun palier de gouvernement, à lui seul, n'a la pleine responsabilité sur l'ensemble du bassin.

Les travaux ont été initiés en ce qui a trait aux trois composantes de l'IBLW : 12,1 millions de dollars sont prévus pour le support scientifique dans les domaines de la recherche, de l'information et de la science nécessaire à la surveillance ; 3,6 millions de dollars pour l'intendance, plus spécifiquement pour le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg (FIBLW); et 1,9 millions de dollars pour faciliter la gouvernance, incluant le développement d'une entente Canada/Manitoba sur le lac Winnipeg.

L'IBLW est administrée par la Direction de la science et de la technologie de l'eau du ministère de l'Environnement, dont le bureau est à Winnipeg mais qui, dans le cadre du projet, fait participer d'autres ministères et ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales, les Premières nations et d'autres intervenants.

Science (recherche, information et surveillance)

Environnement Canada a développé et mis en œuvre un plan pour le développement scientifique permettant d'appuyer l'élaboration de politiques et programmes, et la prise de décision, relatifs à la gestion des nutriments.

Des recherches portant sur le lien entre l'écologie et le cycle des nutriments dans le Lac Winnipeg et dans le bassin ont débuté. Des activités de surveillance ont été entreprises afin d'identifier les sources de nutriments et leur quantité, et afin de comprendre les effets des décisions de gestion de nutriments dans l'ensemble du bassin.

Les activités menées dans le cadre de l'IBLW font progresser la recherche sur la valeur économique de l'eau et permettent d'évaluer l'efficacité des instruments réglementaires et des politiques sociales entourant la gestion des apports d'éléments nutritifs à l'échelle d'un bassin hydrologique (p. ex. les permis fondés sur la charge, le système de plafonnement et d'échange, etc.).

Environnement Canada est en voie de développer un guichet unique d'accès à l'information, sur support Internet, permettant le partage des données avec les partenaires clés, et permettant aussi d'assurer la qualité et la pertinence des informations rendues disponibles. Le but de ce guichet unique est d'appuyer la prise de décision efficace dans l'ensemble du bassin.

Intendance

Mis en place afin de promouvoir l'intendance et de protéger les ressources hydriques, le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg sert aux projets visant à réduire la charge d'éléments nutritifs et à renforcer la durabilité écologique du lac et du bassin hydrologique. Un tiers du financement attribué au FIBLW provient du gouvernement fédéral, alors que les deux autres tiers sont fournis par les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires.

C'est un comité de consultation technique (comprenant des représentants d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes fédéraux et provinciaux) qui s'occupe d'examiner le contenu technique des projets proposés dans le cadre du FIBLW. Ces examens techniques sont ensuite transmis à un comité de consultation public chargé de formuler des recommandations finales en matière de financement à l'intention du ministre de l'Environnement.

La facilitation de la gouvernance

Environnement Canada a implanté, à Winnipeg, un bureau de gestion du lac Winnipeg afin de coordonner la mise en œuvre des divers éléments de l'IBLW et afin de fournir une tribune pour permettre la communication, la coordination des efforts et l'atteinte de consensus.

Des efforts ont été entrepris en collaboration avec la province du Manitoba afin de revoir les mécanismes de gouvernance existants, afin d'identifier les lacunes et d'évaluer les options en matière de gestion intégrée à l'échelle du bassin. Le Ministère est en voie de finaliser l'ébauche d'un protocole d'entente Canada-Manitoba du Lac, en vertu de la section 4 de la *Loi sur les ressources en eaux du Canada*, afin de promouvoir le partage de l'information à long terme, la collaboration et la coordination des activités entre les deux gouvernements.

Renseignements

Nancy Hnatiuk

Bureau du bassin du Lac Winnipeg,

150-123 Main Street

Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2

Tél : 204-983-4819

<Nancy.Hnatiuk@ec.gc.ca>

<<http://www.ec.gc.ca/paae-apcw/default.asp?lang=En&n=61284017-1>>

La planification communautaire globale (PCG)

La viabilité d'une communauté repose sur sa capacité d'envisager son avenir à long terme, d'élaborer son propre plan d'action et, finalement, de gérer et d'affecter ses ressources.

La planification communautaire globale (PCG) est un processus de planification stratégique permettant aux Premières nations, aux Inuits et aux communautés du Nord de faire face aux problèmes actuels et de se préparer à ceux qui se présenteront à l'avenir en adoptant une approche globale de gestion des ressources communautaires. Elle offre une structure permettant la gestion intégrée des terres, des ressources naturelles et de l'environnement de manière cohérente tout en intégrant et en prenant en considération la dimension sociale, économique et de gouvernance d'une communauté.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), conscient des avantages de la PCG, l'a incluse aux objectifs de sa stratégie de développement durable (SDD) pour les années 2007 à 2010.

Les activités de la PCG portent sur tous les aspects de la vie communautaire : la gouvernance, les terres et ses ressources, la santé, le développement de l'infrastructure, la culture, les problèmes sociaux et l'économie. Chacun de ces domaines connexes fait partie intégrante du fonctionnement fructueux et durable d'une communauté. Une PCG efficace est un processus continu fondé sur un vaste cadre conceptuel qui englobe la durabilité et définit des objectifs clairs tout en restant applicable et suffisamment souple pour tenir compte des changements de circonstances.

Le plan découlant des activités de la PCG, que la communauté possède et dirige, est fondé sur le point de vue de tous les membres de la communauté (aînés, jeunes, pêcheurs, mères de famille, etc.). Les besoins et les volontés de la communauté sont définis et hiérarchisés par consensus et non par l'entremise d'un chef, d'un conseil, d'une société d'experts-conseils, ni d'organisations ou de programmes externes.

La PCG offre des perspectives en matière de croissance et de changement et peut servir d'outil ou de fondement pour se diriger vers un modèle de gouvernement autonome. Elle donne à la communauté une occasion de se guérir, peut orienter le développement, contribuer à harmoniser des ressources limitées avec les priorités et permettre de simplifier les investissements intergouvernementaux.

Même si chaque communauté faisant appel à la PCG en fera une expérience unique et produira un plan qui lui est spécialement adapté, les principes fondamentaux qu'elle renferme – la participation, la durabilité, la définition d'objectifs clairs, l'applicabilité et la souplesse – sont les éléments qui, fréquemment, peuvent assurer sa réussite.

Les modèles de PCG ont en commun six étapes d'élaboration :

1. La planification préalable
2. L'analyse de l'environnement
3. Le cadre conceptuel communautaire
4. Les éléments de construction du plan
5. La mise en œuvre
6. Le contrôle et l'évaluation

Il est essentiel de faire participer les membres de la communauté, peu importe si des leaders communautaires, des experts en planification recrutés ou des agences de soutien technique interviennent dans le déroulement des activités. Il est nécessaire que les membres de la communauté aient un rôle actif et judicieux si l'on veut que le plan communautaire représente favorablement la population dont elle est constituée. Le plan ainsi mis en œuvre engendrera des perspectives durables permettant d'attirer, d'appuyer et de maintenir en place les membres de la communauté et permettra aussi de former un bassin de ressources humaines locales qualifiées et diversifiées.

La planification communautaire commence souvent par un projet individuel qui débouche sur une PCG à mesure que le besoin préalablement exprimé est comblé et que d'autres besoins et problèmes voient le jour. On doit faire face, par conséquent, à des démarches de planification et de développement toujours plus complexes et structurées pouvant offrir des perspectives d'expansion des capacités locales et de renforcement de la communauté.

Les relations de coopération jouent un rôle fondamental tout au long du processus de planification, et peuvent notamment prendre la forme de collaborations avec des organismes universitaires et/ou gouvernementaux, d'autres communautés ou le secteur privé. Ces relations peuvent contribuer à améliorer les activités de planification, favoriser l'apprentissage et renforcer les capacités. Ce partage d'information aidera à procurer aux Premières nations, aux Inuits et aux communautés du Nord la capacité de maintenir la résilience nécessaire pour faire face à un avenir incertain.

Enfin, un leadership fort et cohérent est nécessaire pour accompagner le processus de la PCG. La responsabilisation est également à l'ordre du jour si l'on veut transformer les conceptions, les attentes et les objectifs en un plan d'action structuré.

Quelles que soient la communauté et ses particularités, la PCG peut offrir l'équilibre nécessaire entre l'intendance environnementale, la gestion des ressources, le niveau de vie, les valeurs culturelles et traditionnelles et, d'autre part, les conditions socioéconomiques requises pour faire progresser les communautés et assurer l'avenir des générations futures.

L'AINC a aidé et/ou subventionné 138 communautés intéressées par la PCG et cela, de diverses façons. Par exemple, en Colombie-Britannique, plus de dix outils visant à aider les communautés dans leurs activités de PCG ont été élaborés. De plus, un mécanisme de surveillance et d'évaluation ainsi qu'un programme de formation d'un agent des services financiers ont été mis en œuvre. Consciente que le contrôle et la présentation de rétroactions constituent un aspect important de l'aide fournie aux communautés, la région a désigné un agent de contrôle à cette fin.

Parmi les autres initiatives mises sur pied, signalons notamment l'aide financière accordée par le gouvernement du Manitoba pour les cours de PCG offerts par le *Centre for Indigenous Environmental Research* <<http://www.cier.ca>>; le lancement en Ontario d'un Fonds d'infrastructure pour les Premières nations à des fins de planification communautaire; l'élaboration, par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, d'un outil d'évaluation à utiliser avant l'étape de conceptualisation et, pour finir, un cours en ligne de onze semaines offert aux planificateurs des communautés autochtones par l'Association des agents financiers autochtones du Canada <http://www.foa.ca/acfme/online_afoa7.asp>. L'unité d'apprentissage *Cities and Environment* de l'Université Dalhousie s'est associée à 22 des 33 communautés des Premières nations de la région de l'Atlantique. Prenant appui sur le modèle de planification communautaire de l'Atlantique : <<http://ceu.architectureandplanning.dal.ca/fncp.html>>. L'Université Dalhousie a étendu ses activités à d'autres régions et se retrouve actuellement en partenariat avec des communautés autochtones de la Saskatchewan.

Renseignements

Nadia Ferrara
Gestionnaire, Division du développement durable
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington
Gatineau (Québec) K1A 0H4
Tél : 514-426-2653
<Nadia.Ferrara@ainc-inac.gc.ca>

La gestion intégrée : un exemple en santé publique

En 2005, le Projet pour un mode de vie sain a été mis sur pied dans le but d'améliorer l'approvisionnement et la consommation d'aliments sains dans quatorze petites collectivités isolées de la Basse-Côte-Nord du Québec.

La Basse-Côte-Nord est un milieu rude et isolé où résident environ 5 500 personnes, principalement des anglophones et des membres des Premières nations. Cette population dont le nombre est en baisse est reliée au monde extérieur par un service hebdomadaire de navires à vapeur et d'avions légers.

Les 14 collectivités ont de nombreux défis à relever, notamment le déclin de la pêche commerciale, l'emploi exclusivement saisonnier et l'absence de réseaux d'entraide.

Les conditions météo défavorables et l'absence de routes contribuent au coût élevé et au choix restreint des aliments que ces collectivités peuvent se procurer. La diversité et la qualité des aliments varient selon le village et le moment de la livraison. Les magasins généraux stockent surtout des aliments non périssables ou congelés, ce qui signifie que les résidents mangent rarement des fruits ou des légumes.

D'une durée de trois ans, le Projet pour un mode de vie sain, qui regroupait plusieurs partenaires, avait pour objectifs d'abaisser le coût de la prestation d'un régime alimentaire sain aux personnes qui vivent dans ces collectivités, de les sensibiliser aux avantages d'une alimentation saine et d'explorer diverses avenues pour l'approvisionnement en aliments sains.

Figuraient au nombre des partenaires et bailleurs de fonds du projet les administrations fédérale, provinciale et municipales, des conseils et associations locaux, des compagnies de transport, des détaillants et grossistes alimentaires et des institutions financières. Les partenaires fédéraux étaient l'Agence de la santé publique du Canada, qui a fourni le financement de démarrage par l'entremise de son Fonds pour la santé de la population; Affaires indiennes et du Nord Canada, partenaire à part entière par l'entremise de son Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste; enfin, Pêches et Océans Canada, dont l'apport visait à diversifier les pêches dans le secteur.

Le projet avait pour objectif de mettre à l'essai l'approche Collectivités durables et en santé, axée sur une intervention simultanée dans les sphères sociale, environnementale et économique.

Le régime alimentaire et le bien-être d'un individu dépendent de plusieurs des principaux déterminants de la santé : l'éducation, les pratiques d'hygiène personnelle, la faculté d'adaptation, le développement au cours de la petite

enfance, le genre, les réseaux d'entraide, de même que le milieu social et la culture.

La consommation et la distribution alimentaire dans une collectivité subissent l'influence de facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui peuvent être déterminants pour la capacité qu'a la collectivité d'établir des réseaux sociaux, de fonder des entreprises et de fournir des aliments biologiques cultivés localement.

Le projet visait à multiplier les partenariats et à établir la collaboration entre différents paliers de gouvernement ainsi que les organisations communautaires et commerciales afin d'influer sur les déterminants individuels et collectifs de la santé. Les résultats du projet reflètent les réalisations accomplies en ce sens.

Il a été possible de bonifier l'approvisionnement en aliments sains en améliorant la coopération avec les services de vente au détail, d'alimentation et de transport (notamment en acheminant les provisions dans un avion de plus grande taille), en mettant sur pied des jardins communautaires et en sensibilisant la population au Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

De nouveaux outils d'entraide ont été mis sur pied, notamment des cuisines communautaires, une popote roulante pour les personnes âgées et des séances d'apprentissage sur la nutrition dans les écoles. Dans le domaine du développement économique durable, on a mis sur pied un projet de récolte et de transformation des baies sauvages de la région. Le Projet sur les petits fruits de la Côte-Nord a bénéficié d'un appui financier d'environ 100 000 \$ sur cinq ans du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire du Québec. Un projet multipartite d'une durée de 10 ans, parrainé par Québec en Forme, a également été mis sur pied dans le but de promouvoir et de réaliser des activités associées à un mode de vie sain dans la région.

La Coasters Association, un groupe communautaire de la Basse-Côte-Nord, était l'organisme directeur et le principal point de contact du projet, mais les décisions se prenaient en collaboration. Le Forum des partenaires (regroupant 20 organismes partenaires et collaborateurs) a préparé et soutenu un plan d'action à long terme qui mettait l'accent sur les partenariats, la salubrité alimentaire, la constitution d'entreprises et l'appui à des activités de sensibilisation permanentes telles que les cuisines communautaires et les concours scolaires.

L'Agence de santé publique a servi de dépôt d'information pour le projet. Le rapport d'évaluation final, préparé par le Fonds pour la santé de la population, propose un regard d'ensemble sur le projet afin d'évaluer les avantages qu'il procure à la collectivité plutôt que l'efficacité de l'apport financier de chacun des partenaires.

Le Conseil fédéral du Québec a été mis sur pied afin de soutenir la gestion horizontale des organismes fédéraux participant au projet. Agissant comme organisme décisionnaire et comme tribune des représentants du gouvernement fédéral dans la région, le Conseil fédéral a piloté un outil d'évaluation des projets. Cet outil comportait quatre volets : le besoin et le potentiel qu'a la collectivité d'imprimer un changement transformatif; l'action sur le pilier socioculturel; l'utilisation judicieuse des ressources ou la promotion de la biodiversité; le développement économique local.

Renseignements

Monique Duchesne
Agence de santé publique du Canada, Région du Québec
Complexe Guy-Favreau - Tour Est - Étage: 11
200, boul René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Tél : 514-496-1186

Initiative concernant les situations de crise dans les collectivités des Premières nations

Bien que Santé Canada soit intervenu à plusieurs reprises par le passé pour gérer des situations de crise au sein des collectivités des Premières nations, ses expériences n'ont pas été suffisamment documentées et ses interventions lors des situations d'urgence se sont souvent déroulées sans que les autres initiatives soient prises en compte.

Santé Canada a mis sur pied en 2007 l'Initiative concernant les situations de crise dans les collectivités des Premières nations afin de développer une stratégie globale s'appuyant sur une démarche systématique et holistique pour la gestion de ces situations. Ce projet de deux ans vise à bâtir à la fois un cadre et des stratégies fondés sur les faits afin d'orienter l'action de Santé Canada et des collectivités des Premières nations pour ce qui est du renforcement des capacités de résilience communautaire et de la coordination des interventions lors de crises dans le domaine de la santé.

Il s'agit d'une approche holistique qui prend en compte les principaux facteurs influençant la santé d'une collectivité, c'est-à-dire les déterminants sociaux. Outre ces déterminants qui affectent la population dans son ensemble, qu'il s'agisse de l'accès aux soins de santé, de la génétique, du développement économique, de la durabilité de l'environnement ou encore du logement, les Premières nations sont également affectées par d'autres déterminants particuliers : par exemple, les répercussions engendrées par 300 ans de colonialisme, le traumatisme intergénérationnel ou encore la perte des repères traditionnels que sont la langue, la culture et la spiritualité.

L'initiative reconnaît que la réussite d'un programme de santé communautaire repose avant tout sur la collectivité. Les besoins et les atouts de chaque collectivité, et notamment les questions propres aux Premières nations, doivent être pris en compte. Le programme doit s'appuyer sur l'ensemble de la collectivité et faire en sorte de protéger les aspects d'ordre culturel.

Pour tester cette approche, l'initiative travaille entre autres avec les bureaux régionaux de Santé Canada et d'Affaires indiennes et du Nord Canada afin d'établir un maximum de cinq projets pilotes dans les collectivités des Premières nations du nord de l'Ontario. Il s'agira d'abord d'identifier les atouts et les besoins communautaires actuels et de les intégrer à des plans communautaires globaux prenant en compte les principaux déterminants sociaux à l'œuvre dans chacune des collectivités. Il faudra aussi identifier si possible les pratiques exemplaires de coordination des financements intergouvernementaux accordés aux collectivités des Premières nations.

Deux des enjeux examinés par l'initiative sont, d'une part, le manque de données spécifiques sur les Premières nations en ce qui concerne le renforcement de la résilience des collectivités et la manière d'améliorer le bien-être et la santé des collectivités et, d'autre part, l'absence d'un mécanisme de financement efficace pour coordonner les dépenses et encourager la coopération horizontale entre les gouvernements et les ministères. Il faut toutefois préciser que malgré les nombreuses difficultés rencontrées par les collectivités des Premières nations, nombreuses sont celles qui connaissent du succès. Voilà pourquoi il faut sensibiliser les gouvernements et les collectivités aux facteurs clés permettant de promouvoir la prospérité, le bien-être et la résilience de la collectivité.

Un des aspects majeurs des efforts de développement entrepris par Santé Canada est la collecte de données par l'intermédiaire des activités suivantes :

- le financement d'analyses documentaires et de documents de travail plus élaborés;
- l'examen des évaluations ayant été faites dans le passé sur des situations de crise parmi les Premières nations;
- une compilation de textes étrangers traitant de situations de crise chez les peuples autochtones.

Il est prévu de développer et de partager des outils et des pratiques exemplaires, tant au sein du gouvernement qu'entre les collectivités et les gouvernements, sans pour autant nier que chacune de ces collectivités est unique et que les réponses aux situations de crise doivent prendre en compte leur particularité.

L'horizontalité, c'est-à-dire une collaboration coordonnée, entre plusieurs ministères, organismes et gouvernements devrait être le moteur du succès de cette initiative. Un certain nombre de mécanismes ont été identifiés pour faciliter la gestion et la reddition des comptes sur la base de cette approche horizontale :

- L'initiative repose sur une conception holistique de la santé communautaire et utilise les déterminants sociaux de la santé comme cadre sous-jacent. La responsabilité envers la plupart des déterminants sociaux n'étant pas du ressort de Santé Canada, il faut impliquer un grand nombre de partenaires fédéraux et provinciaux dans l'accompagnement des Premières nations sur le chemin de la guérison;
- On sait que les dispositifs divers pour la reddition des comptes, la production de rapports ou le financement qui sont imposés aux Premières nations par les ministères et organismes constituent un obstacle à leur capacité de guérison. On examine actuellement la possibilité d'utiliser le renouvellement ponctuel des responsabilités de programme comme une occasion d'harmoniser les exigences gouvernementales en matière de reddition des comptes à celles des autres partenaires clés du gouvernement fédéral;
- En collaboration avec d'autres partenaires majeurs du secteur fédéral, Santé Canada examine la faisabilité de la mise en place d'une communauté

de pratique sur le thème de l'horizontalité afin de faciliter les interactions et le partage entre les divers ministères et organismes fédéraux (et autres partenaires le cas échéant).

Renseignements

Al Garman

Conseiller spécial auprès de la sous-ministre adjointe

Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada

Main Stats Building - Floor: 2 - Room: 2649

150 Tunney's Pasture Driveway, Tunney's Pasture

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél : 613-957-2942

<al.garman@hc-sc.gc.ca>

Gestion intégrée en vertu de la Loi sur les océans

Cadre politique

En 1997, le Canada a mis en vigueur la *Loi sur les océans*, qui repose sur les principes du développement durable, de la gestion intégrée et d'une approche préventive. La Loi autorise le ministre des Pêches et des Océans à diriger et à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée de toutes les activités ou mesures qui visent ou touchent les estuaires, les eaux côtières et les eaux marines.

En 2002, la Stratégie de gestion des océans du Canada a établi l'énoncé de politique du gouvernement du Canada pour assurer la santé, la sécurité et la prospérité des océans pour le bénéfice des générations actuelle et à venir de Canadiens, par :

- une amélioration de la connaissance et la protection de l'environnement marin
- un soutien aux initiatives économiques durables
- la démonstration d'un leadership international en gestion des océans

Pilier central de la *Loi sur les océans*, la gestion intégrée (GI) est un engagement à assurer la planification et la gestion des activités humaines de façon complète, compte tenu de l'ensemble des mesures nécessaires à la conservation, à la protection et à l'exploitation durable des ressources océaniques ainsi que de l'utilisation partagée des zones océaniques. Le processus de planification de la GI est décrit dans le *Cadre stratégique et opérationnel pour la gestion intégrée des environnements estuariens, côtiers et marins au Canada* et comporte six étapes interdépendantes :

- définition et évaluation de la zone de gestion;
- mobilisation des parties intéressées;
- élaboration d'un plan de gestion intégrée;
- approbation du plan par les autorités responsables;
- mise en œuvre du plan;
- suivi, évaluation et révision des résultats.

Contexte géographique

Pour constituer la base de planification, des zones étendues de gestion des océans (ZEGO) font l'objet de l'exercice de mise en œuvre de la GI. Les ZEGO ont habituellement une superficie de plusieurs milliers de kilomètres carrés. Leurs limites sont déterminées par un ensemble de considérations d'ordre écologique et administratif et sont caractérisées par :

- d'importantes ressources marines vivantes et inertes;
- une forte diversité biologique et productivité;

- plusieurs intervenants qui se disputent l'espace et les ressources de l'océan

Il existe actuellement cinq ZEGO :

- Côte nord du Pacifique (Pacific North Coast Integrated Management Area (PNCIMA))
- Est du plateau néo-écossais (GIEPNE)
- Mer de Beaufort (Beaufort Sea Integrated Management area)
- Golfe du St-Laurent (GOSLIM)
- Baie Placentia et Grands Bancs (PB/GB)

Développement durable

Le développement durable fondé sur le principe d'une gestion en fonction de l'écosystème constitue la prémisses de base de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de GI. L'importante contribution de l'économie océanique aux objectifs du Canada en matière d'économie globale, de conservation et de protection doit être équilibrée avec les objectifs du développement économique durable. En adoptant une approche de GI pour les modalités, le calendrier et le choix des intervenants qui feront usage de l'environnement océanique, le gouvernement du Canada garantit de meilleures décisions et il est mieux à même de préserver la santé de nos océans, de répondre aux problèmes des usagers de l'océan et de réduire les conflits, tout en atténuant les effets cumulatifs de l'activité humaine, afin d'optimiser l'usage durable de nos océans. En s'appuyant sur des évaluations sommaires, le plan de GI définit les objectifs sociaux, économiques, environnementaux et culturels, ainsi que les stratégies et actions de gestion durable des ressources au sein des ZEGO.

Pour appuyer davantage ce travail, de nouveaux outils sont en voie d'élaboration; ils permettront d'augmenter notre connaissance de l'interaction entre les activités, les effets cumulatifs et la hiérarchisation des priorités en fonction du risque. Un cadre d'analyse du risque océanique intégré est actuellement en voie d'élaboration; il aidera les professionnels de la gestion océanique intégrée à offrir des choix durables aux décideurs en fonction du niveau de risque associé aux activités qui influent sur les ressources océaniques. Ce cadre englobera toutes les activités visant ou touchant les activités estuariennes, marines et côtières, ainsi que les effets de ces activités sur les écosystèmes marins. Les modèles de séquences des effets servent à illustrer les effets cumulatifs sur les écosystèmes aquatiques qui peuvent être produits par une ou plusieurs activités humaines (vecteurs) au sein d'une unité géographique (unité spatiale). Les séquences des effets constituent un outil puissant de communication pour sensibiliser, informer et mobiliser les usagers et les législateurs océaniques. Ils constituent le fondement des analyses de risque et des évaluations d'impact.

Gouvernance

Une structure de gouvernance a été élaborée pour chaque ZEGO. Normalement, la structure se présente comme suit :

- **un comité décideur** pour élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion. Il comprend des décideurs provenant de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux qui sont responsables de conserver et de protéger les écosystèmes de l'océan ou de gérer l'accès aux ressources océaniques. Les autorités établies en vertu d'accords de revendications territoriales sont également invitées à siéger au comité, ou si des accords de revendications territoriales n'ont pas été signés, un comité directeur de collaboration peut être établi. Le comité ne disposera d'aucun nouveau pouvoir juridique puisque la planification et la mise en œuvre de la gestion intégrée s'effectuent dans le cadre de mandats existants et avec le concours des autorités compétentes.
- **les comités consultatifs** qui sont constitués d'intervenants, comme des groupes environnementaux et sociaux, ou des représentants du milieu universitaire ou de l'industrie. Ce groupe est important pour garantir l'accès à un large éventail de connaissances, établir des liens avec des activités connexes et renforcer l'acceptation du processus de gestion intégrée.
- **les membres des groupes de travail et des comités techniques** possèdent une expertise particulière leur permettant de résoudre les problèmes dès qu'ils se présentent.
- **un bureau de secrétariat et de planification** à des fins de coordination.

En plus de la structure horizontale de gouvernance définie pour chaque ZEGO, on a aussi établi une collaboration fédérale-provinciale-territoriale sur les problèmes liés à l'océan par l'intermédiaire du groupe d'étude sur les océans du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. Les objectifs du groupe d'étude sur les océans contribuent à l'élaboration de la Stratégie sur les océans du Canada et aux activités et programmes océaniques au Canada et comprennent :

- la connaissance et la protection de l'environnement marin;
- le soutien aux initiatives économiques durables;
- la promotion du leadership international;
- le soutien aux mécanismes de gouvernance institutionnelle, actuels et nouveaux;
- la mise en œuvre d'une planification de gestion intégrée;
- la promotion de la responsabilité et de la conscience publique;
- la promotion de la transparence et de la coopération.

À l'échelon fédéral, des comités interministériels sur les océans ont été créés auprès des SM, des SMA et des DG, lesquels :

- offrent une tribune de collaboration et d'action concertée en appui à la *Loi sur les océans* et à la *Stratégie de gestion des océans du Canada*;

- supervisent les résultats obtenus par les principales initiatives interministérielles concernant les océans (p. ex., La santé des océans);
- étudient des moyens d'améliorer la gestion efficace de la gamme complète d'activités et de responsabilités fédérales en matière d'océans, particulièrement en ce qui a trait à la réalisation d'une efficacité réglementaire;
- rassemblent et diffusent des renseignements sur les questions océaniques nationales et internationales.

À l'interne, au MPO, la coordination entre les régions et avec le siège social du Ministère s'effectue à l'aide des mécanismes suivants :

- Comité national des directeurs en matière de questions sur l'océan
- Comité national des gestionnaires en matière de questions sur l'océan
- GT des professionnels de la gestion intégrée
- GT des professionnels de la ZPM
- GT national de Séquence des effets
- À venir – GT national d'analyse du risque

Renseignements

Andrea Short

Direction des politiques et de la planification des océans

Pêches et Océans Canada

200, rue Kent

Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Tél : 613-993-4696

<Andrea.Short@dfo-mpo.gc.ca>

<<http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/oceans-fra.htm>>

Accueillir les Olympiques, un exercice de planification et coordination multisectoriel, multidisciplinaire et intergouvernemental

Le Canada sera l'hôte des XXI Jeux olympiques et des X Jeux paralympiques d'hiver, en février et mars 2010. Il incombe au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (cf. COVAN) de planifier et de mettre en œuvre cette initiative d'envergure mondiale, et ce, en étroite collaboration avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, la Ville de Vancouver, la Municipalité de villégiature de Whistler, le Comité olympique canadien et le Comité paralympique canadien. Ensemble, ce groupe constitue le noyau du processus décisionnel en vertu d'une Entente multipartite (EMP). D'autres partenaires, qui ne sont pas engagés dans cette entente, jouent également un rôle au sein de différents mécanismes décisionnels, mais à un degré moindre (la Société des quatre Premières nations hôtes, la Ville de Richmond, la Société 2010 Legacies Now, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique); quant au Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP), ils chapeautent le bon déroulement des Jeux, et ce, en qualité d'autorité du Mouvement olympique.

Dans le cadre de la *Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales*, le gouvernement du Canada contribue de façon substantielle à l'accueil des Jeux, en veillant à ce que ses investissements procurent à la population canadienne des legs durables, et en s'acquittant des responsabilités suivantes :

- Contribuer au financement;
- Fournir les services fédéraux essentiels;
- Permettre à l'ensemble des Canadiens de vivre l'expérience des Jeux;
- S'assurer que les Jeux soient à l'image des priorités canadiennes en ce qui a trait à la performance des athlètes, à la durabilité (environnementale, culturelle et socioéconomique), au respect des langues officielles et à la participation des Autochtones.
- En outre, il coordonne l'approche pangouvernementale par l'entremise du Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (cf. SF2010) et via un comité dirigé par le Bureau du Conseil privé relativement aux aspects liés à la sécurité (Coordonnateur de la sécurité des Olympiques et du G8).

Pour le Canada, les Jeux sont une occasion unique de créer de nouvelles infrastructures, de stimuler l'économie, le tourisme, le bénévolat, l'emploi et de favoriser l'essor des sports. Dans la mesure où l'initiative et les avantages qui en résultent bénéficient à tous les Canadiens, les partenaires de l'EMP s'efforcent de gérer au mieux et de façon concertée la multitude de défis qui se posent en matière de gestion. Ainsi, les partenaires se sont engagés à promouvoir

l'intégration des priorités fédérales telles que l'usage diligent et transparent des fonds publics, les exigences liées aux langues officielles, la protection de l'environnement, la participation active et inclusive des communautés autochtones, la promotion de la diversité culturelle pancanadienne, le support aux legs durables et la reconnaissance de l'engagement du gouvernement canadien. Des accords de contribution ont également été conclus entre le COVAN et la majorité des provinces et des territoires, en vue d'une collaboration à l'organisation des Jeux et dans l'objectif d'obtenir des gains communs et durables relativement aux développements des arts et de la culture, de l'économie, du tourisme ou encore de la pratique des sports, entre autres.

L'organisation globale des Jeux est fondée sur une approche inter et intra-organisationnelle où le développement durable est un vecteur essentiel, en termes de gains sociaux, environnementaux et économiques. La protection de l'environnement représente l'un des trois piliers du Mouvement olympique et elle est partie intégrante de la gestion des Jeux, tandis que des efforts importants sont faits en ce qui concerne la biodiversité et l'habitat faunique, l'énergie et les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité et la préservation de l'eau ainsi que la gestion des déchets. Un partenariat a été mis sur pied afin d'examiner la possibilité de rehausser le niveau de certification LEED (argent vers or) de différentes installations sportives et qui nécessite la participation d'Environnement Canada, d'Industrie Canada et du COVAN.

Les Jeux sont aussi une occasion en or pour la population canadienne, notamment en termes de nombreuses retombées sociales. Les partenaires se sont engagés à promouvoir la dualité linguistique du pays, les cultures autochtones, le dynamisme multiculturel et l'excellence athlétique. Qu'il s'agisse d'initiatives telles que le Relais des flammes ou l'Olympiade culturelle, les Jeux permettent des actions concrètes en matière de responsabilité et d'inclusion sociale au niveau national.

Quant aux retombées économiques à long terme, les Jeux génèrent des possibilités de développement pour les entreprises et les collectivités canadiennes, surtout dans les domaines de l'approvisionnement, du tourisme, du commerce, des placements, de la technologie et de l'innovation. Parallèlement, la Commission canadienne du tourisme collabore avec les partenaires provinciaux et régionaux et elle a d'ailleurs créé une stratégie touristique intitulée *Tirer profit des Jeux pour tout le Canada*, qui encourage les gens à voyager partout au pays, non seulement pendant mais aussi après les Jeux.

Coordonner la tenue des Jeux pose certains défis sur le plan de la gestion de l'information, d'abord au niveau intra-organisationnel puis inter-organisationnel. À titre de partenaire majeur pour l'accueil des Jeux, le gouvernement du Canada a délégué au SF2010 la responsabilité de coordonner l'action gouvernementale fédérale, ce qui rend ces défis d'autant plus explicites. Au niveau intra-organisationnel, cette organisation doit intégrer judicieusement toutes les informations relatives à ses propres activités en vue d'une coordination de

l'ensemble de l'information gouvernementale fédérale. Il lui faut donc maximiser l'efficacité de l'indexation numérique de l'ensemble de ses données qui proviennent de sources multiples. En matière de coordination inter-organisationnelle, le SF2010 représente le gouvernement canadien au sein du Comité de coordination des partenaires de l'EMP créé afin d'optimiser les efforts de coopération et du partage d'informations entre les parties.

Au cours de la phase de mise en candidature (de juillet 2001 à juillet 2003), le gouvernement du Canada a signé une EMP juridiquement valable et réputée exemplaire par le CIO, afin que les rôles et les responsabilités de chaque partie soient clairement définis au préalable et pour ainsi accélérer le processus de planification. Signée près de 8 mois avant que le nom de la ville hôte des Jeux ne soit dévoilé, cette Entente – une première dans l'histoire des Jeux – est un outil de planification essentiel stipulant l'affectation, l'acceptation et la prise en compte de tous les éléments de responsabilité logistique par les partenaires pour les sept années du projet.

Afin de coordonner la participation horizontale et verticale des organismes fédéraux et en s'inspirant de « l'approche pangouvernementale » léguée par le gouvernement australien à la suite des Jeux de Sydney en 2000, le *Cadre de coordination fédérale*, dirigé par le sous-ministre du Patrimoine canadien et supervisé par le SF2010 a été institué. À son sommet stratégique, ce mécanisme de gouvernance comprend un Comité de coordination formé de sous-ministres et de chefs d'organisme qui assurent le leadership exécutif, en harmonisant l'action collective et les priorités fédérales. Au niveau suivant, un Groupe de travail représentatif est formé de cadres supérieurs et de 8 groupes thématiques de niveau opérationnel qui se rapportent à ce groupe: Participation des Autochtones, Développement économique international, Gestion d'urgence, Langues officielles et participation communautaire, Réseau fédéral des communicateurs, Environnement et durabilité, Développement social et Recherche. Séparément, une Équipe de mise en œuvre des cadres de gestion du rendement et du risque, ainsi qu'un Comité des services fédéraux essentiels auquel est relié un Réseau de justice, dépendent à leur tour de la supervision du Groupe en question. Bien que des mécanismes de coordination efficaces étaient déjà en place lors de la phase initiale de mise en candidature en 2001 jusqu'à l'attribution des Jeux, la création du *Cadre de coordination fédérale* en juin 2004 a beaucoup facilité l'approche d'analyse et de planification permettant d'assurer un suivi des activités liées aux programmes et à leur rendement, et ce, en conformité avec les règles édictées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Renseignements

Charles-Antoine Beausoleil
Planification stratégique, Patrimoine Canada
25 rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Tél : 819-997-0922
<charles.antoine.beausoleil@pch.gc.ca>

Deux pays, une forêt

Deux pays, une forêt (2C1Forest) est un organisme sans but lucratif canado-américain créé par des chercheurs, des conservationnistes et des organismes subventionnaires ayant répondu au besoin pressant de l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie. Les participants partagent une compréhension fondée sur la science des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles de la région et un engagement envers la conservation à l'échelle du paysage. La conservation à l'échelle du paysage combine la science de la conservation et l'écologie du paysage avec les considérations économiques et sociologiques dans la planification de la conservation pour une municipalité ou une région.

L'objectif principal de *Deux Pays, Une Forêt* est de protéger, relier et restaurer le patrimoine écologique de l'écorégion, qui couvre 33 millions d'hectares dans l'Est de l'Amérique du Nord, depuis l'État de New York jusqu'à la Nouvelle-Écosse. L'écorégion est constituée de l'une des plus grandes forêts tempérées de feuillus relativement peu fragmentées restant au monde, et abrite une population de près de 3,8 millions de personnes. Soixante-dix millions d'autres habitent à moins d'une journée de route en voiture. *Deux Pays, Une Forêt* a pour objectif de relier l'écorégion par un système de secteurs protégés reliés par des corridors fauniques tout en préservant le dynamisme économique et culturel des collectivités locales.

Dans ses activités, *Deux Pays, Une Forêt* met l'accent sur :

- la collaboration entre les groupes et les individus au Canada et aux États-Unis;
- les enjeux et les initiatives de conservation par-delà les frontières entre les pays, les États, les provinces et les cultures;
- des actions fondées sur la science de la conservation;
- la planification de la conservation à l'échelle du paysage.



Les Appalaches du Nord / Écorégion acadienne

Il existe un consensus croissant selon lequel la conservation du paysage basée sur des données scientifiques est l'outil le plus puissant de protection de la diversité aujourd'hui. Dans l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie, il devient de plus en plus difficile pour la faune de trouver des habitats sûrs dans lesquels

vivre et se reproduire. Les habitats appropriés se dégradent et sont de plus en plus fragmentés par l'activité et les infrastructures humaines. Les menaces à la faune et à la biodiversité dans l'écorégion comprennent les effets des changements climatiques, le développement mal planifié ou mal exécuté de l'immobilier et des transports, la pollution de l'eau et l'exploitation des ressources naturelles.

Ces principes bien établis de biologie de conservation et de gestion rationnelle des terres sont centrés sur la conviction que la création et le maintien de réseaux bien conçus de réserves principales ou d'aires protégées, et de terres matricielles, sont indispensables à la santé, à l'intégrité et à la viabilité d'une écorégion. Les terres matricielles sont celles qui abritent des écosystèmes forestiers, des terres humides, des fermes, des parcs, etc., de propriété publique ou privée et qui sont interreliées pour fournir des habitats et des corridors entre les réserves principales. *Deux Pays, Une Forêt* collabore avec des organisations partenaires et avec les gouvernements pour atteindre cet objectif à l'échelle de l'écorégion.

L'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie est divisée par une frontière internationale mais unie par le paysage, l'histoire et une économie commune. De plus en plus de gens comprennent que nous avons la responsabilité partagée et transfrontalière de protéger la santé à long terme de la région et de conserver les ressources naturelles qui ont soutenu la qualité de vie et l'économie de la région. À l'heure actuelle, la coopération transfrontalière existe à plusieurs niveaux et avec des objectifs variés. *Deux Pays, Une Forêt* s'intéresse à la résolution des défis de compétences et de culture touchant la planification transfrontalière de la conservation du paysage.

La conservation et la restauration des cinq liens physiques prioritaires présentant le degré de risque le plus élevé dans l'ensemble de l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie, selon les données scientifiques, constituent les principales priorités de conservation de *Deux Pays, Une Forêt*.

Ces cinq liens physiques prioritaires sont les suivants :

- la vallée de Black River (qui relie Tug Hill et les Adirondacks dans l'État de New York);
- la vallée du lac Champlain (qui relie les Adirondacks et le Vermont);
- les monts Green-Sutton (qui relient le Vermont et le Québec);
- la péninsule de Gaspé-le nord du Maine);
- l'isthme de Chignectou (qui relie le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse).

Les partenaires travaillent ensemble pour encourager l'intégration des enjeux sociaux, culturels et économiques dans la planification locale de la conservation. Le développement de la connectivité à partir de la base avec des collectivités qui sont disposées à le faire est crucial pour gérer, soutenir et conserver avec succès la base de ressource forestière commune. En travaillant en collaboration avec des partenaires, *Deux Pays, Une Forêt* facilite le travail de conservation à l'échelle

locale tout en augmentant la sensibilisation et la coopération à l'échelle de l'écorégion.

Une vision commune a permis d'établir des objectifs communs pour les partenaires de *Deux Pays, Une Forêt*, ce qui a permis la création d'un groupe de travail scientifique qui a travaillé durant quatre ans pour établir les fondements scientifiques des cinq liens prioritaires du paysage de *Deux Pays, Une Forêt*. Le processus suivi et les données tirées de ce travail sont affichés sur le site Web de *Deux Pays, Une Forêt* <<http://www.2c1forest.org/francais/resources/resources-F.html>>.

Le groupe de travail scientifique de *Deux Pays, Une Forêt* a élaboré le *Northern Appalachian/Acadian Ecoregion Conservation Planning Atlas*. L'Atlas est un outil de cartographie interactif en ligne accessible sur le site Web de *Deux Pays, Une Forêt* <<http://www.2c1forest.org/francais/atlas/>>. L'Atlas contient les cartes de plus de 30 nouveaux ensembles de données environnementales et couches de base, dont des routes, des voies ferrées, des cours d'eau et des lacs. Il est conçu pour aider les gestionnaires des terres et les intervenants en conservation à assurer la conservation et l'aménagement du territoire dans l'écorégion.

Renseignements

Alice Chamberlin
Directrice exécutive, *Deux Pays, Une Forêt*
P.O. Box 421
Warner, NH 03278, USA
Tél : 603-456-3239
Cellulaire : 603-491-8405
<alice.chamberlin@2c1forest.org>

Agrogéomatiques – Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Que vous soyez un jardinier du dimanche, un décideur, un environnementaliste ou un agriculteur, vous avez accès, à une seule adresse, à une vaste gamme de renseignements sur l'agriculture et sur l'environnement, sur le nouveau site d'Agrogéomatiques au <<http://www.agr.gc.ca/nlwis-snite>>.

Le nouveau site Web rassemble les données agroenvironnementales provenant d'une vaste gamme de sources se servant de la technologie du système d'information géographique (SIG). Il offre également une aide experte à l'emploi et à l'interprétation des renseignements. Actuellement, plus d'une dizaine d'applications géographiques sont disponibles dans les deux langues officielles du Canada. Ces applications ont été mises au point par AAC, mais plusieurs autres organismes ont apporté leur expertise et des données géospatiales.

Un grand nombre de cartes interactives aident à visualiser et à parcourir les données sur le site Web. Certaines cartes sont d'un grand intérêt pour la population. Les zones canadiennes de rusticité, par exemple, qui ont été créées avec le concours de Ressources naturelles Canada, sont très populaires auprès des jardiniers du Canada. D'autres cartes sont des éléments importants de programmes à orientation politique, comme la carte Web des Indicateurs agroenvironnementaux (IAE), qui permet aux usagers d'explorer et de comparer une gamme de 10 indicateurs agroenvironnementaux. Ces indicateurs peuvent servir à évaluer l'efficacité de programmes et politiques environnementaux ciblés, à repérer, par exemple, les endroits où il faut appliquer des techniques particulières de gestion agricole ou d'autres sujets d'intérêt, et à informer les décideurs et le grand public de l'état et des tendances actuelles relativement à plusieurs aspects de la santé environnementale.

L'outil cartographique d'inventaire de la biomasse (OCIB) constitue un des outils les plus récents. Il a été conçu pour accroître les connaissances sur la disponibilité de la biomasse résiduelle du Canada en tant que ressource renouvelable de remplacement pour les carburants pétroliers et autres procédés industriels. Les usagers de cet outil obtiennent un aperçu complet de la quantité et de la disponibilité de la biomasse au Canada. Cet outil a déjà été employé par l'industrie de la biomasse pour raffiner ses plans d'affaires en fonction du volume et de la durabilité de la biomasse disponible en divers endroits.

Certains outils du site Web sont faits sur mesure pour les gestionnaires fonciers. Par exemple, la « calculatrice de clôture » sert à cartographier et à prévoir le coût du clôturage d'une zone riveraine.

L'élaboration du site Web a été entreprise par Agriculture et Agroalimentaire Canada, avec la collaboration de plusieurs partenaires gouvernementaux, incluant Environnement Canada, Ressources naturelles du Canada et Statistique

Canada, sous l'égide du projet de Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE). L'équipe chargée du projet a élaboré un portail Web qui comprend un recueil complet de cartes interactives, d'outils de planification, d'expertise et de données géospatiales qui portent sur l'utilisation des terres, le sol, l'hydrographie, le climat et la biodiversité dans l'ensemble du pays. Ces données peuvent être intégrées aux décisions du gouvernement, des producteurs, des planificateurs et des urbanistes du Canada, ce qui crée une base de connaissances qui peut être partagée.

Avec l'achèvement du projet, le 31 mars 2009, la nouvelle division agrogéomatique de la Direction générale des services agroenvironnementaux, offrira du soutien pour les produits, services et entreprises de l'environnement du système d'information géographique (SIG) élaboré dans le cadre du projet SNITE.

Renseignements

Dr. Dolores G Durant
Conseillère principal en géomatique
Agrogéomatique
Direction général des services agroenvironnementaux
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1285 chemin Baseline, T4-5-335
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél : 613-773-1281
<dolores.durant@agr.gc.ca>

Projet du bassin de la rivière Humber, Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador

Introduction

Le projet du bassin de la rivière Humber (PBRH) est une collaboration de 3 à 5 ans qui a officiellement commencé en décembre 2009 à la signature d'une entente entre ses principaux partenaires. Les principaux objectifs du projet sont de :

- Mener des recherches collaboratives et multidisciplinaires dans le bassin de la rivière Humber (BRH), à T.-N.-L., à l'aide d'un cadre de gestion écosystémique et d'un cadre de gestion intégrée des terres.
- Veiller à ce que la recherche reste ancrée dans le contexte pratique en travaillant avec des partenaires et des décideurs locaux participant au processus de planification et d'aménagement régional.
- Promouvoir l'enrichissement des connaissances scientifiques et professionnelles ainsi que de l'expertise concernant le BRH, y compris la mise sur pied de programmes postsecondaires au campus de Corner Brook de l'Université Memorial de Terre-Neuve, et la formation d'une main-d'œuvre basée sur le savoir.

Le principaux partenaires de l'Initiative sont :

- *Le Centre de foresterie de l'Atlantique (CFA) à Corner Brook, SCF, Ressources naturelles Canada (RNCAN);*
- *L'Université Memorial de Terre-Neuve à Corner Brook (Collège Sir Wilfred Grenfell);*
- *Le ministère des ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador (et le Centre for Environmental Excellence).*

Les partenaires et intervenants locaux suivants sont aussi impliqués :

- *Corner Brook-Humber Valley Regional Planning Advisory Authority;*
- *Institute for Biodiversity, Sustainability and Ecosystem Science (IBES) (partenariat entre le gouvernement de T.-N.-L. et l'Université Memorial de Terre-Neuve à Corner Brook);*
- *Ministère de l'environnement et de la conservation de Terre-Neuve-et-Labrador;*
- *Corner Brook Pulp and Paper Co. (Kruger);*
- *Ministère du tourisme, de la culture et des loisirs de T.-N.-L.*

Les principaux rôles du gouvernement fédéral sont d'effectuer des recherches et de fournir des données, des renseignements, des connaissances, de l'expertise et du financement en collaborant avec ses principaux partenaires. En retour, la contribution du gouvernement fédéral permet de recueillir d'autres fonds et de rassembler des données, des renseignements et de l'expertise auprès du gouvernement provincial, des administrations municipales et de l'Université Memorial de Terre-Neuve à Corner Brook.

À l'heure actuelle, aucun autre ministère fédéral de la région n'est impliqué. Il est toutefois prévu de collaborer avec d'autres secteurs de RNCAN (énergie, minéraux) ainsi qu'avec le MPO, Agriculture Canada et Parcs Canada. Il n'y a actuellement aucune procédure officielle en place pour faciliter la collaboration avec les partenaires fédéraux, et il s'agit d'une lacune à laquelle il faudra remédier sous peu.

Le projet peut être décrit par sa dimension territoriale, son lien au développement durable, la façon dont est gérée l'information, les outils de planification développés et utilisés et, enfin, par les liens établis avec les processus décisionnels.

Territoire

L'écosystème du BRH est délimité par le bassin hydrographique puisque l'eau est considérée comme étant l'élément vital aux processus écologiques humains et non humains. Toutefois, il faut reconnaître que ces limites peuvent s'avérer insuffisantes. C'est pourquoi le projet ne se limite pas strictement à la région cernée, mais tient compte d'autres facteurs régionaux qui excèdent les limites du BRH ou qui empiètent sur elles (p. ex. : le parc national du Gros-Morne). Bien que la plupart des analyses soient effectuées à une échelle régionale (environ 1 : 250 000), certains processus ne se limitent pas à une région bien délimitée et nous en tenons compte autant pour les aspects humains que pour les aspects non humains.

Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et économiques

La dimension socioéconomique et culturelle du BRH est inextricablement liée à l'environnement puisque les secteurs économiques clés de cette région comprennent la foresterie, les pêches, l'agriculture, le tourisme et les loisirs. Des recherches sont présentement menées afin de mettre au point un modèle écologique et économique explicite sur le plan de la spatialité pour le BRH qui permettra de lier les indicateurs socioéconomiques clés aux indicateurs biophysiques grâce à une reclassification des catégories industrielles du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Gestion du savoir

Le CFA de RNCAN a mis au point une base de données exhaustive fondée sur les systèmes d'information géographique (SIG) et couvrant de nombreux thèmes environnementaux. Toutefois, plusieurs bases de données semblables sont en usage au sein du gouvernement provincial. Une collaboration avec le gouvernement provincial vise à créer une base de données intégrée et complète pour la région.

Des outils de planification conçus, mis à l'essai ou utilisés

Des outils de planification des terres forestières sont utilisés depuis un certain temps. Cependant, comme la portée des travaux est élargie pour englober d'autres domaines que celui de la foresterie (p. ex. : d'autres utilisations des terres et diverses activités humaines), la mise au point de nouveaux outils est envisagée. La

plupart de ces nouveaux outils utilisent des logiciels de SIG, des techniques avancées de modélisation, d'analyse, de géovisualisation et de cartographie Web. Ces outils permettront d'examiner d'éventuels scénarios touchant l'utilisation des terres en tenant compte de divers facteurs de perturbation naturelle tels que le changement climatique, les ravageurs et le feu. Ce travail s'effectue actuellement d'après un cadre de gestion d'analyse intégrée du risque qui s'inscrit dans un cadre de gestion écosystémique (GE) plus complet.

Liens avec la prise de décisions

Les décisions touchant l'utilisation régionale des terres relèvent principalement du gouvernement provincial et des administrations municipales. Le gouvernement fédéral a un mot à dire en ce qui concerne les zones marines et côtières, les étendues d'eau douce (en vertu de la *Loi sur les pêches*) et les parcs nationaux (tels que le parc national du Gros-Morne). Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a récemment formé la Corner Brook-Humber Valley Regional Planning Advisory Authority (CBHVRPAA) afin d'établir un plan d'utilisation régionale des terres touchant huit municipalités de la région. Des discussions ont été amorcées afin de voir quels seront les liens entre les recherches et les activités de la CBHVRPAA.

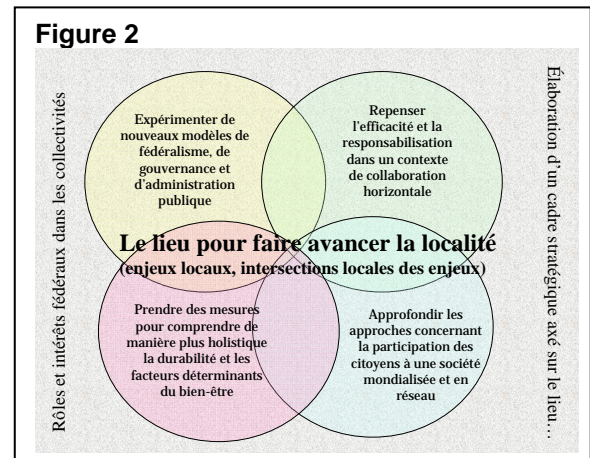
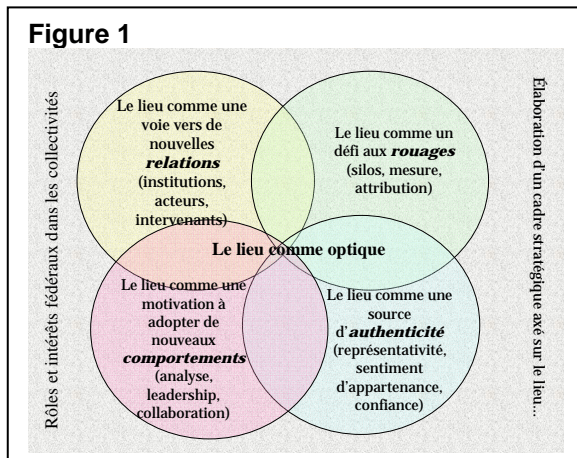
Renseignements

Michael van Zyll de Jong,
Directeur
Centre de foresterie de l'Atlantique à Corner Brook
Ressources naturelles Canada
C.P. 960, Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador) A2H 6J3
Tél : 709-637-4920
<Michael.vanZylldeJong@NRCan-RNCan.gc.ca>

Approches axées sur le lieu, et les rôles et les intérêts du gouvernement fédéral relatifs aux collectivités

Famille fédérale sur la collaboration communautaire

Sous les auspices de la Famille fédérale sur la collaboration communautaire¹, les fonctionnaires fédéraux unissent leurs efforts pour examiner les enjeux essentiels du gouvernement, en mettant l'accent sur les collectivités et les initiatives à l'échelon local. Grâce à une démarche d'élaboration concertée de politiques, la Famille fédérale a créé un cadre de référence pour les notions de « lieu » et de « dimension locale », envisagées dans leurs rapports avec les **relations**, les **mécanismes**, l'**authenticité** et les **comportements** du gouvernement fédéral (voir figures 1 et 2).



Les relations font référence aux nombreuses interactions, formelles et informelles, qui mettent en rapport les institutions, les acteurs et les intervenants. Elles visent à explorer de nouveaux modèles de fédéralisme, de gouvernance et d'administration publique, des modèles bien davantage intuitifs, efficaces et axés sur les résultats. L'importance accrue accordée à la reddition de comptes et l'augmentation du nombre de ministères chargés de l'élaboration des politiques dont la présence à l'extérieur d'Ottawa est limitée ne font qu'accentuer les difficultés relationnelles, déjà considérables, du gouvernement fédéral. On a besoin d'un nouveau type de relations pour s'attaquer aux problèmes actuels et naissants qui surviennent à l'échelle locale, régionale ou mondiale, mais qui se font souvent sentir surtout au niveau de la collectivité. La solution pourrait passer par une meilleure prise de conscience de la corrélation entre différentes compétences, par des systèmes d'administration publique plus souples et par de nouveaux moyens permettant de rapprocher les fonctionnaires de la situation sur

¹ La Famille fédérale sur la collaboration communautaire (également appelée « Famille fédérale ») est une communauté de pratique informelle rassemblant les fonctionnaires fédéraux qui souhaitent collaborer à une meilleure compréhension des approches axées sur le lieu, de la capacité de celles-ci à améliorer le bien-être de la collectivité et des conséquences de tels efforts pour le gouvernement fédéral.

le terrain. Malgré plusieurs exemples d'innovation en matière de relations intersectorielles au niveau fédéral, le caractère passager de l'engagement en faveur de ces démarches fait l'objet de critiques fréquentes. D'ailleurs, il s'agit souvent de manifestations de la volonté de quelques responsables plutôt que de nouvelles façons de faire. L'un des moyens de changer cet état des choses consiste à récompenser le leadership qui encourage des relations de collaboration entre différentes instances, investit dans une expérimentation prolongée et entretient une culture de la prise de risque favorisant les partenariats constructifs.

Les mécanismes explorent l'incidence de ces relations, nouvelles et existantes, sur les structures hiérarchiques traditionnelles et la manière dont la dimension locale remet en question l'architecture en place. De plus en plus souvent, le gouvernement fédéral se trouve en présence d'occasions et de défis provenant d'un environnement extérieur dont les enjeux interdépendants et complexes dépassent les limites de compétences isolées. Parallèlement, à l'échelle de la collectivité, les citoyens ont des attentes élevées, en exigeant des services publics efficaces et adaptés aux besoins locaux, une gestion rationnelle des ressources publiques et une participation plus active à la prise de décisions. Pour être efficaces dans un tel environnement, les interventions politiques du gouvernement fédéral ont souvent besoin de la collaboration horizontale ou d'approches axées sur le lieu. En théorie, de telles actions sont parfaitement en phase avec de nombreux principes du gouvernement responsable, mais en réalité, elles suscitent des tensions très importantes (p. ex., différents paliers de gouvernement et différentes collectivités n'ont pas la même capacité à partager les responsabilités et l'obligation redditionnelle). Malgré ces difficultés, la perspective du lieu pourrait donner naissance à de nouvelles façons d'envisager, d'utiliser, d'adapter ou d'améliorer les « mécanismes » du gouvernement responsable en vue d'assurer une collaboration horizontale efficace. Les initiatives déjà en cours démontrent que l'appareil actuel du gouvernement responsable est suffisamment souple pour s'adapter à l'innovation. Toutefois, cette souplesse n'est pas toujours mise à profit à cause d'un manque de ressources et de connaissances, de l'absence d'un pouvoir d'agir clair ou de la peur de l'échec. Pour contourner ces obstacles, il convient de porter une réflexion critique sur les aspects suivants : ampleur des rôles que le gouvernement fédéral peut assumer; conception de programmes innovateurs; meilleure utilisation des outils d'évaluation et de production de rapports; structures de responsabilisation; et mesures incitatives.

L'authenticité explore les approches qui sont pertinentes et crédibles pour tous les Canadiens et qui reconnaissent l'importance de la représentativité, du sentiment d'identité et d'appartenance, des liens de confiance, de la possibilité de se faire entendre, de la volonté d'action et des valeurs. Devant la montée en puissance de la diversité sociale et culturelle, fruit de changements démographiques, et l'apparition d'effets sociaux et culturels engendrés par la mondialisation et l'évolution technologique, les gouvernements se doivent de répondre à l'impératif de conserver leur pertinence et leur crédibilité aux yeux de l'ensemble des citoyens et des collectivités. Parmi les exemples de mise en œuvre d'approches axées sur le lieu au niveau fédéral, citons le programme Healthy Start

for Mom and Me (une solution misant sur un engagement authentique à s'occuper d'un enjeu local à portée nationale) et le camp d'entraînement sur l'action politique, organisé chaque année par le conseil régional fédéral du Nunavut (et accueilli par différentes collectivités, présentant chacune ses problèmes spécifiques aux membres du conseil, qui, après les avoir écoutées, aident les citoyens et les groupes locaux à passer à l'action). L'authenticité d'une approche axée sur le lieu dépend de l'ouverture sincère des gouvernements à l'idée d'élaborer une stratégie souple, claire et créative pour mobiliser les citoyens au sein de leur collectivité, et de la volonté de lancer des initiatives horizontales dépassant le mandant d'un seul ministère.

Les comportements examinent le fonctionnement possible des approches susmentionnées après leur internalisation. Le lieu offre une motivation pour adopter ces nouveaux comportements et représente un cadre stimulant pour un « changement culturel ». Certaines évolutions positives des comportements au sein du gouvernement fédéral contribuent d'ores et déjà à une meilleure sensibilisation à l'importance du lieu, au renforcement de la collaboration et de la confiance et à la prise en compte des réalités locales lors de l'élaboration des politiques. Toutefois, il faut redoubler d'efforts pour consolider et enraciner la culture de la collaboration. Les employés en poste à Ottawa pourraient saisir les occasions de prendre davantage contact avec leurs collègues des régions pour bénéficier pleinement de leur expertise et de leur savoir-faire local (et vice-versa). Les cadres supérieurs gagneraient également à passer plus de temps dans différentes collectivités à rencontrer des représentants locaux ou à visiter des sites de projets.

Le cadre de référence ci-dessus est présenté plus en détail dans un document intitulé *Ce que nous savons*, rédigé par la Famille fédérale. Ce dernier se penche sur les approches axées sur le lieu, de même que sur les rôles et les intérêts du gouvernement fédéral, qui permettent de bien comprendre les moyens à mettre en place pour travailler avec les collectivités en toute efficacité. L'objectif est de mieux faire connaître les comportements de coopération et les changements globaux qui favoriseraient l'approche axée sur le lieu, fournissant ainsi un autre outil de bonne gouvernance. La Famille fédérale estime que les notions de lieu et de dimension locale indiquent aux fonctionnaires à la fois la perspective à adopter et la direction à prendre pour jouer pleinement leur rôle de partenaires de confiance et contribuer à l'épanouissement des collectivités et des citoyens.

Renseignements

<jean.viel@cic.gc.ca>

GéoConnexions et les approches adaptées au milieu dans l'aménagement intégré du paysage

Les activités de planification de l'aménagement du territoire et d'évaluation environnementale font appel à des processus complexes de planification et de prise de décision. On doit prendre en considération de nombreux facteurs sociaux, économiques et environnementaux et on doit aussi procéder à l'analyse de l'emplacement et de la disposition des diverses caractéristiques naturelles et des ouvrages érigés par l'homme, dans l'espace et le temps.

De plus en plus, tous les niveaux de gouvernement adoptent une approche plus systémique à la gestion des paysages, écosystèmes, bassins versants, zones côtières et océans. Le terme « aménagement intégré du paysage » (AIP) décrit cette approche adaptée au milieu qui se prête à l'utilisation de données géospatiales et de technologies géomatiques. À l'ère d'Internet, la géomatique – discipline consistant à recueillir, stocker, traiter et livrer des renseignements géographiques – est passée des systèmes autonomes d'information géographique aux systèmes de positionnement mondial (GPS) et aux systèmes cartographiques sur le Web évolués, tels MapQuest[™] et Google Earth[™].

Ces services cartographiques sur le Web sont sous-tendus par des infrastructures de données géospatiales (IDG) qui formalisent la structure et le processus d'organisation, d'utilisation et de partage des données et services géospatiaux. L'IDG du Canada, l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG), englobe les technologies, applications, normes et services essentiels ainsi que les politiques nécessaires pour favoriser le partage des données fondées sur la géospatiale au Canada.

GéoConnexions, un programme national administré par un conseil de gestion et dirigé par Ressources naturelles Canada, s'efforce de faire de l'ICDG une ressource efficace et en mesure d'aider les décideurs à relever certains des défis les plus pressants du Canada. Depuis 2005, GéoConnexions a aidé les décideurs à résoudre, non seulement les questions concernant l'environnement et le développement durable, mais aussi les préoccupations en matière de sûreté et de sécurité du public, de santé publique et les questions concernant les peuples autochtones.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, il est maintenant possible de procéder à une analyse géospatiale plus poussée assortie de programmes de prévisions et de modélisation permettant de mieux comprendre l'emplacement des impacts de phénomènes complexes tels le réchauffement planétaire. L'intégration efficace adaptée au milieu peut éclairer les procédés de prise de décision des planificateurs, organismes de réglementation, scientifiques et industries des ressources parmi plusieurs autres utilisateurs. Bref, les données géospatiales et les technologies géomatiques

peuvent contribuer à améliorer l'aménagement du paysage et à mieux équilibrer les présentes demandes économiques et sociales avec la nécessité de maintenir un environnement naturel sain.

GéoConnexions a cofinancé des projets visant à mettre au point les capacités, entreprendre des évaluations des besoins des utilisateurs, établir des normes pour les données, publier des données, préparer des atlas régionaux sur base Web et des systèmes de soutien des décisions en ligne et améliorer l'infrastructure technique. Ces projets ont encouragé les principaux intervenants à collaborer avec le secteur canadien de la géomatique en vue d'élaborer des solutions à l'intention des décideurs.

GéoConnexions a appuyé financièrement des projets qui aident les décideurs à utiliser plus efficacement les données géospatiales et les technologies géomatiques afin d'aborder la problématique complexe de gestion des terres, des eaux et des océans au moyen d'approches AIP.

Initiative AIP nationale

Depuis 2007, GéoConnexions et Environnement Canada mènent une campagne de sensibilisation et travaillent à promouvoir l'utilisation de l'aménagement intégré du paysage en appuyant la croissance d'un réseau national de praticiens et d'experts de l'AIP au Canada grâce au Réseau pour la gestion intégrée et l'information géospatiale pour l'environnement (IMAGINE Canada). IMAGINE Canada se donne pour mission de :

- renforcer le niveau de préparation des planificateurs canadiens dans l'exécution d'approches intégrées à la planification du territoire, notamment dans l'aménagement des paysages et bassins versants régionaux;
- sensibiliser les utilisateurs et développer leurs capacités d'utiliser des outils, techniques et approches ultramodernes dans l'exécution de l'AIP, y compris l'aménagement du territoire agricole et les stratégies d'engagement communautaire, et promouvoir la mise en commun efficace des données et l'utilisation par les décideurs clés;
- appuyer les démarches de prise de décision dans un contexte régional en tenant compte tout particulièrement des effets cumulatifs des activités de développement issus de multiples secteurs.

Grâce aux efforts de recherche d'Environnement Canada et de l'Institut international du développement durable, les pratiques exemplaires en AIP et les leçons apprises par les praticiens en AIP partout au Canada et à l'étranger sont compilées. Les praticiens peuvent participer au réseau en consignnant les détails de leurs projets d'AIP dans le recueil ouvert des initiatives d'AIP et en participant aux événements d'apprentissage virtuel qui ont lieu. IMAGINE Canada donne aussi accès à des renseignements sur les ressources disponibles en AIP au moyen de sa trousse d'outils AIP mise à la disposition de tous sur Internet.

Trois projets d'AIP régionaux participent activement à l'initiative : la région des lacs Bras d'Or en Nouvelle-Écosse (sous la direction de l'Université du Cap-Breton); la région de la Forêt modèle de l'Est de l'Ontario (sous la direction du Parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent) et la région Foothills/Parc de Jasper en l'Alberta (sous la direction du Foothills Research Institute). Le travail dans ces trois « laboratoires vivants » régionaux aide à mieux comprendre comment les approches en AIP fonctionnent dans la pratique.

Évaluation environnementale

Les approches intégrées adaptées au milieu aident aussi à mettre au point des procédés plus efficaces d'évaluation environnementale (EE). Par exemple, le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse a conçu un outil géomatique en ligne planification de projet géomatique et de prise de décision dans le but d'améliorer les EE provinciales. L'outil EASA (application en ligne de sélection des attributs environnementaux) permet la mise en commun des données gouvernementales sur l'utilisation des terres et sur les ressources, ainsi que d'autres données. Cet outil permet aux aménagistes de tirer parti des importants renseignements contextuels, propres au milieu ou territoires au sein desquels ils sont appliqués. L'outil EASA aide le gouvernement à administrer plus rapidement et plus aisément les demandes d'autorisation pour des projets de développement avec l'assurance que les données importantes provenant des milieux ou territoires affectés sont pleinement intégrées au processus de prise de décision.

De la même manière, Affaires indiennes et du Nord Canada, en collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a créé le système de surveillance du Projet gazier Mackenzie (PGM) qui rend les diverses données des gouvernements liées au développement des pipelines, propres aux milieux, disponibles aux processus de prise de décision.

Les questions qui exigent une approche intégrée fondée sur la collectivité touchent tous les domaines de compétences des gouvernements. Ces domaines comprennent la gestion des océans, l'évaluation environnementale régionale, la gestion durable des forêts, la planification intégrée du territoire, l'agriculture durable, la gestion des écosystèmes et la préservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux. Pour réussir, tous ces exemples requièrent des approches holistiques sachant intégrer la géomatique, notamment par l'approche interministérielle intégrée que préconise l'initiative IMAGINE Canada.

Pour réaliser le plein potentiel des approches adaptées au milieu, on doit pouvoir compter sur le leadership et la coordination tant en géomatique qu'en gestion intégrée. Les comités supérieurs dans le domaine des sciences et de la technologie devront plaider en faveur de l'utilisation des normes et technologies pour mettre en commun les données sociales, économiques et environnementales devant appuyer la prise de décision intégrée. Les ministères et organismes gouvernementaux devront travailler ensemble, apprendre les uns des autres, bâtir sur leur expertise en géomatique, utiliser plus efficacement les technologies de pointe et partager et gérer plus efficacement les données qu'ils créent.

Les solutions à la gestion intégrée vont au-delà de la géomatique et des données géospatiales. Elles sont abordées ailleurs dans cette publication. Néanmoins, on convient généralement que les technologies géomatiques et les données géospatiales sont les piliers essentiels au succès dans la gestion intégrée fondée sur la collectivité.

On trouvera de plus amples renseignements sur GéoConnexions à
<www.geoconnections.org>

De plus amples renseignements sur l'initiative IMAGINE Canada sont offerts à
<<http://imaginecanada.cyansolutions.com/>>

Renseignements

Sylvain Latour
Directeur, GéoConnexions
Ressources naturelles Canada
615, rue Booth, pièce 650
Ottawa (Ontario) K1A 0E9
Tél: 613-996-1397
<slatour@nrca.gc.ca>